



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 105829

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des femmes arrivant à l'âge de la retraite et qui n'ont pas bénéficié des mêmes avantages sociaux que leurs cadettes. En effet, elles sont très largement défavorisées car elles n'ont pas bénéficié des mêmes congés parentaux et ont donc dû d'elles-mêmes interrompre leur carrière ou prendre des emplois à temps partiel. Le calcul des retraites sur la base des vingt-cinq dernières années les touche donc de plein fouet. Il lui demande donc s'il est envisageable de trouver une compensation pour ces femmes afin que leur retraite ne soit pas trop grevée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105829

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10268